

# **SOLIDARITÉ MASQUES**

## **APPEL AUX ENTREPRISES MAHORAISES !**



### **#TOUSCONCERNÉS #TOUSMOBILISÉS**

Le Ministère de la Santé et des Solidarités a confié à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte la responsabilité de coordonner l'approvisionnement en **masques** des personnels de santé (hospitaliers, libéraux...) de l'île.

Pour approvisionner également les **professionnels non soignants** qui seraient amenés à exercer leur activité au contact du public (sécurité, voirie, accueil...), l'ARS lance un appel à toutes les entreprises mahoraises qui ont la possibilité de fabriquer des **masques en tissu lavables**.

Plusieurs modèles existent. L'ARS conseille le modèle Garridou, proposé par le CHU de Lille. Il est facile à confectionner et à laver. Son usage est exclusivement réservé aux personnels non soignants.

Pour obtenir le modèle, contactez l'ARS à :  
[ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)